



ARRETE MUNICIPAL

Réglementation la circulation et du stationnement :
Place d'Abondance du 22/04/2025 au 27/04/2025

N° 092 / 2025

Monsieur le Maire d'Abondance,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route et notamment les articles R.413-2, R.412-49, R.411-8 et R.411-5,
Vu les articles L.131-3, L.131-4 et L.184-13 du code des communes,
Vu l'article L.131-3 du code de la voirie routière,
Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1963 modifié et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui les ont modifiés et complétés,
Vu la demande l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE – 285 route du Col de Terramont – 74470 LULLIN en date du 08 avril 2025 ;
Considérant la nécessité de réglementer la circulation du mardi 22 avril 2025 au jeudi 27 avril 2025 sur la Place d'Abondance pour réaliser des travaux de tranchée en traversée de route pour alimentation.;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mardi 22 avril 2025 au jeudi 27 avril 2025, la circulation de tous les véhicules empruntant la Place d'Abondance sera réglementée :

- Mise en place d'une circulation alternée par feux tricolore ,
- Interdiction de dépasser à tous les véhicules légers et lourds,
- Le stationnement sera interdit au niveau du chantier sauf aux véhicules affectés au chantier.
- La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire sera **assurée** par l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE – 285 route du Col de Terramont – 74470 LULLIN; elle sera placée à tous les points stratégiques et y demeurera pendant toute la durée de la réglementation.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major, commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de centre du Centre de secours d'Abondance,
- l'entreprise ELECTRICITE ET TP DEGENEVE – 285 route du Col de Terramont 74470 LULLIN
- Aux services techniques de la commune d'Abondance,

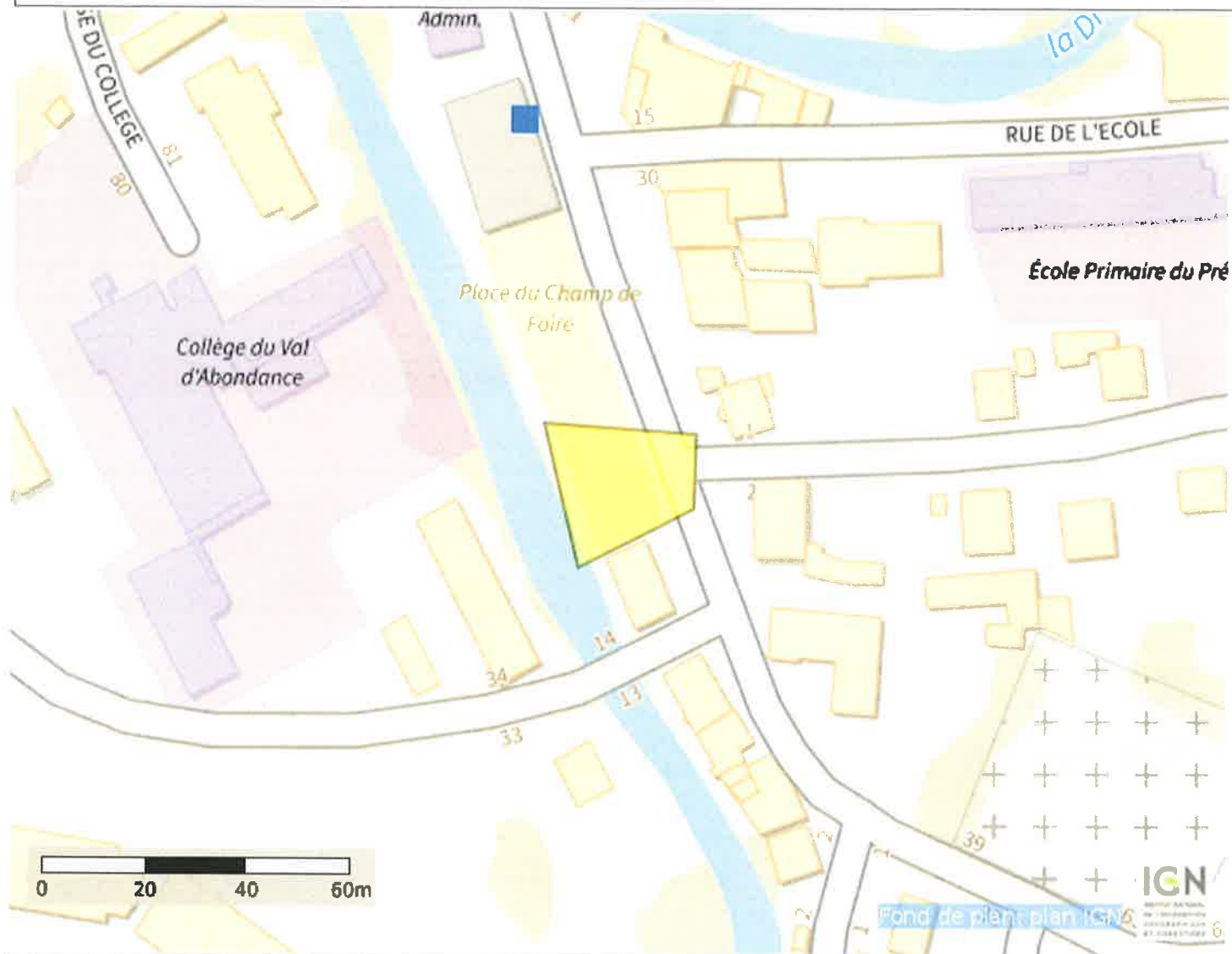
Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.


Le Maire,
Paul GIRARD-DESPRAULEX.



Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2025040801556P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

986355.965742324

6582247.66406054

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

6,72035313871774 46,27937758750468
6,71996690061960 46,27939612539021
6,72005273130807 46,27915142479614
6,72034777429971 46,27925152971670
6,72035313871774 46,27937758750468